

3. Point sur la situation sanitaire et les modalités d'enseignement depuis le 10 janvier

M. Laborde fait une synthèse de la situation : après un pic de cas de COVID positifs à la rentrée des vacances de Noël, la tendance actuelle est à une nette diminution du nombre de cas parmi les élèves comme parmi les personnels, et ce depuis environ 2 semaines. Les perspectives sont donc bien plus favorables que début janvier.

Il donne les statistiques sur les résultats de l'enquête auprès des parents sur le choix du retour en présentiel avec là aussi une évolution positive : au 21 janvier, 926 OUI et 172 NON, et au 16 février, 1320 OUI et 76 NON

Les modalités de suivi pédagogique des élèves à distance ont été modifiées par rapport à la période jusqu'en décembre : bilans personnalisés réguliers, accompagnement pédagogique organisé par les enseignants.

Il a été rappelé aux parents qu'en cas de symptômes ou de cas contact, l'élève doit rester à la maison. Il n'y aura pas de test obligatoire systématique au retour des vacances de février, ni de nouveau sondage pour un retour en présentiel mais il est toujours possible pour les parents de changer d'avis en adressant un mail.

Le MINED maintient les décisions d'avril 2021 avec les modalités hybrides et les mesures de bio-sécurité associées.

Les représentants des personnels enseignants demandent la diffusion des protocoles écrits des décisions prises en cas de COVID et notamment ceux concernant les arrêts de travail pour les personnels de droit local. M. Laborde rappelle que c'est une prise de décision au cas par cas mais une formalisation par la Doctora Somoza devrait être faite.

Les représentants des parents demandent si ce protocole sera aussi adressé aux parents d'élèves. M. Laborde rappelle que les décisions de fermetures de classe se font au cas par cas, en fonction de différents paramètres. Les représentants des parents tiennent à souligner l'attention nécessaire de chaque parent pour surveiller les symptômes de leurs enfants et veiller à garder une vie sociale prudente .

Les représentants des enseignants du primaire expriment le souhait de pouvoir rapprocher les tables dans les salles de classes pour des travaux de groupes. M. Laborde répond qu'officiellement le protocole du gouvernement n'a pas été mis à jour donc qu'il ne peut pas y avoir de changements officiels possibles.

4. Examens session 2022

Résultats AVANZO : Tous les élèves ont été admis , 2 de nos élèves sont parmi les 5 meilleurs du pays.

DELFI prim pour les élèves de CM2 en juin.

DNB : épreuves écrites nationales le jeudi 30 juin et le vendredi 1er juillet, oral de projet en mai-juin.

Epreuves anticipées terminales de français du BAC pour les élèves de Première : écrits le jeudi 16 juin, dates des oraux à définir.

Epreuves terminales du BAC pour les élèves de Terminales : Spécialités les 12-13 mai , épreuve de philosophie le mercredi 15 juin

Certificat Pix pour les élèves de Terminales passés avec succès le mardi 8 février

CEELPE Bras : certification du niveau en portugais pour les élèves volontaires de Terminales les 23-24-25 mai

Les représentants des enseignants attirent l'attention sur la répartition nécessaire des charges d'examen en fin d'année.

5. Campagne de recrutement d'élèves rentrée 2022

M. Laborde fait état des effectifs à ce jour :

Admission en maternelle petite section : 106 places , 64 dossiers complets, 27 dossiers en attente.

Admission en maternelle moyenne section : 98 inscrits (montants de PS) donc 6 places disponibles, 16 demandes.

M. Laborde se félicite de ce bilan positif et précise que d'autres demandes seront probablement faites dans les prochaines semaines.

6. Bilan des candidatures aux postes de professeurs résidents pour la rentrée 2022

M. Laborde explique que, pour la rentrée 2022, 2 postes sont vacants : 1 de PE et 1 en technologie (création) et 3 postes susceptibles d'être vacants (Documentation, Mathématiques et Sciences Physiques).

Il informe que l'AEFE a décidé d'un changement des règles de recrutement : la pratique de recrutement différé (avec les 3 mois de contrat local) est suspendue, et donc les possibilités de recrutement d'un résident à compter du 1^{er} septembre sont les candidats ou candidates titulaires de l'Education Nationale dans l'un des 3 cas de figure :

- effectivement résidents dans le pays.
- justifiant d'un suivi de conjoint (pouvant produire à la date de la CCPL un document justifiant d'un contrat de travail (privé ou public) du conjoint ou conjointe prenant effet au plus tard à la date de début de contrat de résident.)
- justifiant d'un rapprochement de conjoint (pouvant produire à la date de la CCPL un document justifiant de l'établissement de son conjoint ou conjointe dans le pays (contrat de travail, visa dans le pays, ...))

A défaut de l'une de ces situations, la candidature sera considérée comme irrecevable.

Cette information a été transmise par M. Laborde aux candidats qui avaient adressé leurs dossiers pour signaler s'ils sont dans l'un de ces 3 cas de figure.

De fait les représentants des enseignants demande de faire au plus vite le recrutement des contrats locaux . M. Laborde assure avoir présenté cette option aux candidats mais craint qu'à la date de la CCPL le bilan des postes vacants en contrat local soit peu fiable .

Dans ce contexte les représentants des enseignants portent l'attention sur la nécessité de contrats locaux plus attractifs. M. Laborde n'envisage pas cette situation de 2022 comme pérenne et

envisage qu'un nouveau statut de résident sera en vigueur pour la rentrée 2023.

A l'interrogation des représentants des parents sur ce changement, les représentants des enseignants expliquent que l'AEFE se savait condamnée par le tribunal administratif en France, suite à la plainte déposée par un ex-résidente, et que la décision en appel a confirmé ce jugement.

7. Calendrier scolaire de 2022-2023

Deux propositions avaient été adressées au préalable à tous les membres du Conseil d'Etablissement, pour leur permettre de sonder leurs mandants.

Les représentants des enseignants expriment que la proposition 1 a été majoritairement choisie par les enseignants.

Les représentants des élèves et des parents d'élèves sont également favorables à cette proposition.

Nombre total de votants : 18

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La proposition 1 de calendrier scolaire 2022-2023 est adoptée à l'unanimité

8. Questions diverses

Attente de la très prochaine nomination du futur Directeur du Primaire.

Attente de la validation de la demande de création de la Spécialité NSI (avis favorable de l'AEFE).

Opération du Quart d'heure de lecture le Jeudi 10 mars à 10h : moment de lecture obligatoire pour tous les élèves et tous les personnels, sur tout support « papier », en la langue de son choix. Pour les élèves de Maternelle, la lecture sera faite par les enseignantes. Les parents proposent d'être invités. Un bilan de cette expérience sera fait pour une éventuelle reconduction régulière.

Semaine Olympique de juin (dates à définir) : dans le cadre du Label Génération 2024, et pour favoriser les activités physiques.

Travaux et équipements : locaux des gardiens en cours de finalisation, renouvellement prévu des équipements informatiques, renouvellement des jeux extérieurs pour les élèves de Maternelle.

Les représentants des enseignants déplorent de ne pas avoir été avertis de la destruction d'une fresque sur le mur extérieur du lycée suite aux travaux d'aménagement d'un accès direct pour le ramassage des ordures ménagères. M. Hernandez et M. Laborde expliquent que ces aménagements étaient nécessaires pour un traitement plus sûr et plus facile des déchets et soutiennent un nouveau projet de fresque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30

Le Proviseur
Christophe Laborde



Le secrétaire de séance
Pierre-Marie Longin